

COMITE DE DIRECTION

Réunion de Bureau Mardi 10 mars 2020

P.V. N° 30

Président : M. Pierre GUIBERT

Le Vice-Président Délégué : William PONT

Secrétaire Général : M. André VITIELLO

Présents : Mme Cathy DARDON - MM. Gérard BORGONI – Jean Paul RUIZ

Assistent à la réunion : Mmes Nathalie COGGIA (Directrice Administrative) – MM Patrick FAUTRAD -

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Additif à une Commission
- Informations

CORRESPONDANCES

• F.F.F

- La treizième réunion annuelle « un district – un médecin » organisée par l'AMFRF est programmée au siège de la F.F.F le 27 mars 2020. Transmis au Président de la C. Médicale.

- Planning des réunions Club Lieu de Vie / Foot Loisir : le jeudi 05 mars à la F.F.F, le lundi 9 mars au District de la Loire, le mardi 17 mars à la Ligue de Bretagne et le jeudi 19 mars au District de la Gironde.

• LIGUE MEDITERRANEE

- Adressant le procès-verbal de la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire en date du 17 février 2020 concernant l'appel de COGOLIN d'une décision de la Commission d'Appel Règlementaire du District en date du 07.01.2020 : confirmation de la décision dont appel.

- Adressant un mail concernant le protocole d'avant match et ce jusqu'à nouvel ordre suite à l'épidémie du COVID-19 qui sévit en France. Noté.

• CLUB :

- **CANNET DES MAURES** : Démission du Président du club. Pour tout contact appeler M. MARIE LOUIS Mike ou le correspondant. Noté.

- **PIGNANS** : Concernant le non-respect des clubs du haut var dans les catégories du Foot d'animation. Transmis au Département Technique.

ADDITIF A UNE COMMISSION

- **COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES** : M. Albert DI RE

INFORMATIONS

Le Président et les Membres du Comité de Direction ont décidé lors de la réunion de ce jour, suite au Coronavirus d'annuler le protocole d'avant match (poignée de main) pour les officiels et joueurs. Par contre toutes les rencontres restent maintenues sauf décision contraire des instances préfectorale.

Toutes les FINALES de COUPE du VAR auront lieu le samedi 06 et dimanche 07 juin 2020 sur deux sites : RAMATUELLE et CARQUEIRANNE LA CRAU

RAPPEL :

- Le Comité de Direction réaffirme la désignation pour la saison 2019/2020 de M. Jean Paul RUIZ, Vice-Président et membre de la Commission des délégués comme représentant du District pour l'organisation des rencontres dites sensibles.

«VIGILANCE METEO ORANGE ou ROUGE»

Article 39 des Règlements Sportifs du District

Le report des rencontres résultant du déclenchement de la Vigilance Orange sur le site METEO FRANCE concerne **UNIQUEMENT** la VIGILANCE ORANGE pour « **PLUIES, INONDATIONS, NEIGE et VERGLAS** ».

VIGILANCE CONNUE DE METEO France AVANT LE VENDREDI 17H :

Dans ce cas le District prononcera l'annulation de toutes les rencontres pour la ou les journée(s) concernée(s) par cette alerte

VIGILANCE DECLAREE PAR METEO France APRES LE VENDREDI 17H :

Dès lors qu'une vigilance Météo Orange ou Rouge « pluie, inondations, neige » sera déclenchée par Météo France pour le département du Var après le vendredi 17h toutes les rencontres organisées pour le ou les jours concerné(s) par cette vigilance seront annulées et reportées à une date ultérieure qui sera décidée par les Commissions compétentes.

Cette décision s'applique également aux officiels « Arbitres, Délégués et Observateurs ».

UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT

Suite à la session d'un minibus, le District du Var ne peut vous proposer qu'un Minibus à la location.

Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :

>> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en **indiquant la date, le lieu et le motif du déplacement.**

>> **Prêt d'un seul minibus par club et par week-end end limité à trois demandes par saison.**

>> **Forfait de 30 € par jour demandé aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)**

>> **Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée : VAR – BOUCHES DU RHONE - ALPES MARITIMES – ALPES DE HAUTE PROVENCE et GRAND VAUCLUSE.**

Aucun déplacement hors secteur géographique de la Ligue Méditerranée ne sera accepté.

Prochaine réunion de bureau
Le mercredi 18 mars 2020

Le Président : Pierre GUIBERT
Le Vice-Président Délégué : William PONT
Le Secrétaire Général : André VITIELLO